

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

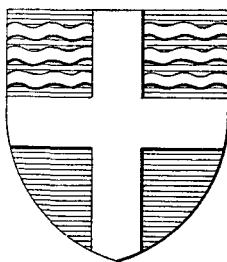
---

# **Compte rendu administratif de l'exercice 1947**

**présenté au Conseil Municipal le 18 mai 1948**

PAR

**M. Emile BÖLSTERLI, Maire**



1948

# Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

Le Bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Rationnement : de 16 à 18 h. seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

## Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat Civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés, un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

## Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie, N° 8 50 21

Etat-Major : Capit. Steinmann, N° 8 53 12

1<sup>er</sup> Lt Alessi, N° 8 50 45

Lt Ramseyer, N° 8 53 36

## Inspecteur du bétail

M. René BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

## Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; dès 8 h., du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture.)

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

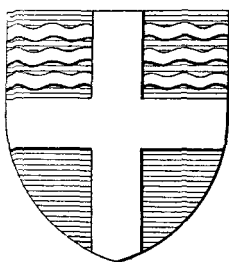
---

# **Compte rendu administratif de l'exercice 1947**

**présenté au Conseil Municipal le 18 mai 1948**

PAR

**M. Emile BÖLSTERLI, Maire**



1948

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 26 et 27 avril 1947

### *Parti Radical :*

MM. DUTOIT, Hermann,	1914 et 1922
MUNDINGER, Charles,	1926
JUNG, Charles,	1939
RAMSEYER, Henri,	1947
STEINMANN, Edouard,	1939 et 1946
KREBS, Frédéric,	1947

### *Entente communale :*

MM. SOLDINI, Louis,	1935 et 1947
BERRA, Henri,	1943
CHOLLET, Alphonse,	1935 et 1947
DEBOURGOGNE, Alexis,	1943
BÆCHLER, Irénée,	1943

### *Parti Indépendant et Chrétien-social :*

MM. LEHMANN, Arsène,	1939
PICCOT, Lucien,	1947

### *Parti National-Démocratique :*

MM. GOLAY, Edouard,	1943
BÉDAY, Gustave,	1940 et 1947

Aux élections administratives des 17 et 18 mai 1947, ont été élus :

*Maire :* M. Emile BÖLSTERLI.

*Adjoints :* MM. Jean-P. FERRIER et Eugène BOPP.

### **Composition des Commissions :**

*Commission des Finances :* MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BERRA, CHOLLET, DUTOIT, GOLAY, JUNG, LEHMANN et STEINMANN.

*Commission des Travaux :* MM. BÖLSTERLI, BOPP, FERRIER, BÆCHLER, BÉDAY, DEBOURGOGNE, KREBS, MUNDIGER, PICCOT, RAMSEYER et SOLDINI.

### **Répartition des fonctions administratives :**

M. BÖLSTERLI : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.

M. FERRIER : Police, Service du feu, Etat Civil.

M. BOPP : Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

M. LACROIX : Services économiques, Office des cultures, Suppléance de l'Etat Civil.

# Compte rendu administratif et financier

## pour l'Exercice 1947

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

L'an dernier, à pareille époque, l'atmosphère versoisienne était agitée et tendue. Mais au lendemain de l'élection du Conseil municipal, la fièvre est tombée et l'élection de l'administration communale s'est déroulée dans un calme absolu.

Le Conseil municipal, dans sa nouvelle formation, a tenu dix séances au cours desquelles les problèmes suivants ont été étudiés avec attention.

### **Problème du logement.**

Dans notre précédent rapport, nous indiquions que le Conseil municipal avait subventionné la construction de 22 nouveaux logements à Versoix en votant un crédit de fr. 60.500 (en terrain et en espèces).

L'exécution de ce programme immobilier est en cours actuellement.

*Coin de terre* : Les deux maisons familiales subventionnées ont été construites et sont déjà habitées.

*Familia* : A la suite du veto formulé par un des propriétaires du plateau de la gare au bénéfice d'une servitude particulière, le Conseil municipal s'est trouvé placé devant le dilemme suivant : Modifier l'implantation des immeubles *Familia*, ce qui impliquait l'abandon du plan d'aménagement de la parcelle communale du plateau de la gare étudié et accepté par les Départements des Travaux publics et de l'Instruction publique, le Jury de l'école enfantine et le Conseil municipal, ou

renoncer à la construction de douze nouveaux logements à Versoix.

Considérant la grave crise immobilière sévissant à Versoix, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour la première solution.

La Commission dite de *Familia* a tenu plusieurs séances afin d'assurer la construction des immeubles tout en réservant une parcelle suffisante pour l'édification éventuelle d'une école enfantine.

Finalement, le propriétaire intéressé s'est déclaré d'accord avec la construction des immeubles sur la partie ouest de la parcelle communale.

Si, d'une part, nous sommes heureux de voir s'élever ces deux nouveaux immeubles, qui permettront de « dépanner » plusieurs ménages versoisiens, nous ne pouvons nous empêcher de regretter cette modification d'implantation, qui cause un préjudice certain au projet de la nouvelle école enfantine.

### **Immeuble du Bourg.**

La Société coopérative pour la reconstruction du Bourg de Versoix, constituée en février 1947, et qui se proposait la construction d'un immeuble sur la place Simond, a rencontré, dès le début de ses travaux, de nombreuses difficultés.

La question de l'enlèvement de la terrasse a nécessité de longs pourparlers, et finalement, l'Etat a admis de faire ce travail à ses frais. Les plans dressés par M. l'architecte Hœchel, ont dû être refaits deux fois (plan des façades refusé — surface des chambrettes insuffisante).

Les plans modifiés ayant été enfin admis, la Centrale des possibilités de travail, à Berne, a refusé l'état locatif proposé, ce qui entraînait une modification complète du plan financier.

Le temps pressant et afin de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouvait, la Société coopérative du Bourg — appuyée par la Mairie — a demandé au Département des Travaux publics d'intervenir. M. Casaï, président du Conseil d'Etat, s'est rendu personnellement à Berne et afin de ne pas faire perdre à la Commune de Versoix le bénéfice des subventions promises pour la construction de cet immeuble a demandé au Grand Conseil de voter la constitution d'une Fondation, dont les membres sont nommés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat et qui se substituera à la Société coopérative du Bourg. Actuellement, cette Fondation est constituée et les travaux d'aménagement et de construction sont en cours.

### **Chemins communaux.**

Nous avons confié la totalité de nos travaux aux routes en 1947, à l'entreprise Jean Spinedi S. A., qui les a exécutés à notre entière satisfaction.

Le premier travail a été le remplacement des dangereux pavés du passage sous le pont C. F. F. par un tapis bitumineux sur lequel les cyclistes peuvent rouler sans courir le risque de briser les fourches de leurs machines.

La seconde étape a été l'élargissement et la réfection complète du chemin du Château de Chavannes, des fermes à la frontière vaudoise. Ce chemin qui relie entre elles deux routes canton-

nales très fréquentées, se trouvait en fort mauvais état et donnait lieu à de constantes réclamations. Le gravier que nous y mettions était projeté jusque dans les champs voisins par les véhicules à moteur. Il est maintenant canalisé et goudronné.

En raison des fouilles entreprises sur l'ensemble de nos routes, ce n'est qu'en juillet-août que nous avons pu effectuer les goudronnages, travail qui a été exécuté par un temps superbe et dans les meilleures conditions. Il a été répandu 24.462 kg. de goudron bituminé sur une surface de 14.041 m<sup>2</sup>.

La route de St-Loup, de la gare au pont de Richelien, qui comportait d'énormes flâches, a été traitée à part et a demandé pour cette réfection préparatoire 3.300 kg. de goudron (surfaçage non compris). Le Service de l'Electricité a fini par reconnaître que ses fouilles étaient bien à l'origine de tous ces dégâts et a participé pour fr. 1.000.— à ce supplément de frais.

Enfin, la Maison Spinedi a procédé, avec l'aide de nos cantonniers, à la réfection des brèches sur les autres chemins, et répandu 10.759 kg. de bitume.

Les chiffres que nous venons d'indiquer démontrent le gros effort fait par la commune pour le bon entretien de ses routes qui ont bien supporté ce dernier hiver. Cependant, malgré les remises en état les mieux faites, les fouilles laissent de fâcheuses traces sur nos artères où elles provoquent des creux et des bosses inévitables.

Nous envisagions pour ces temps-ci l'élargissement et la rectification du chemin de Villard. La Mairie s'est déjà entendue avec les propriétaires bordiers pour la cession des hors-lignes nécessaires. Mais une visite sur place avec un spécialiste nous a démontré que rien ne pouvait être entrepris tant que la question de l'égoût qui se déverse en bordure du chemin ne serait pas réglée.

### **Electricité.**

Le Service de l'Electricité a poursuivi ses travaux. Dans le Bourg, les immeubles sont maintenant alimentés par câbles souterrains, ce qui a permis de supprimer la presque totalité des lignes aériennes disgracieuses qui surmontaient les toitures.

De nombreuses fouilles ont été à nouveau creusées dans nos chemins ; nous savons que ces bouleversements de chaussées tirent à leur fin. Il ne reste en effet, en domaine communal, qu'un câble à poser tout au long du chemin de Montfleury et quelques petites jonctions à exécuter.

Le manque de personnel et la rareté du matériel n'ont pas permis l'installation des nouvelles lampes d'éclairage public aussi rapidement que nous le pensions. A la suite d'une offre particulièrement avantageuse, le Conseil municipal a décidé de faire placer quatre lampadaires sur le quai, installation qui donne en-

tière satisfaction et qui a rendu possible l'enlèvement de la rangée de poteaux qui enlaidissaient ce lieu. A titre d'essai, un cinquième lampadaire du même type vient d'être posé sur l'Esplanade de la gare. Nous avons obtenu du Département des Travaux publics l'installation de 4 nouvelles lampes à la route de Ferney et 3 autres à la route de Sauverny, ainsi que l'étude de l'éclairage de la route cantonale, du Pont sur la Versoix au tournant de Montfleury.

Les équipes du Service de l'Electricité travaillent maintenant dans la partie de la commune située au-dessus de la voie ferrée. D'importantes modifications sont en cours dans cette région, elles nécessiteront encore plusieurs mois de travail.

### **Canal de la Versoix.**

La question du canal de la Versoix, qui nous a donné bien du mal ces deux dernières années, semble maintenant réglée.

Au cours d'une séance commune, à laquelle assistait M. Pesson, ingénieur du Département des Travaux publics, les usiniers se sont déclarés favorables à l'établissement d'un nouveau seuil régulateur des eaux, en béton, à travers la Versoix, à la hauteur de la vanne de la Bâtie.

Sitôt cette entente survenue, nous avons fait procéder au curage du canal. Ce travail a été exécuté avec soin et en un temps très court par une excellente équipe de huit hommes placés sous les ordres des cantonniers. Les gardes-pêche, secondés par des gendarmes, avaient préalablement recueilli le poisson.

La Mairie a loué à nouveau la presque totalité des berges aux propriétaires riverains, ceci jusqu'à fin 1954, date d'échéance de la nouvelle convention avec l'Etat.

Signalons en passant que le projet de construction d'une usine hydro-électrique à la Bâtie a été refusé par le Grand Conseil.

### **Clos de la Chapelle.**

Vu l'absence totale de jardin public pour les habitants du Bourg et de place pour les ébats des petits enfants, considérant d'autre part le désordre indescriptible régnant sur la parcelle communale du clos de la Chapelle et l'utilisation de ce terrain contraire aux clauses de la donation, le Conseil municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 1947, a décidé à l'unanimité la transformation de ce clos en un jardin rustique.

Nous avons donc dénoncé les autorisations accordées à bien-pais aux locataires et entrepris, avec la collaboration d'un architecte-paysagiste, l'aménagement de ce jardin.

Notons en passant que la suppression de ces amas de déchets, de vieilles ferrailles et la disparition de ces hangars et dépôts disgracieux amélioreront sensiblement l'esthétique de l'entrée de notre village.



Les travaux prévus ont commencé.

Malgré la décision du Conseil municipal unanime, nous n'avons pas voulu procéder à la démolition de la vieille chapelle — qui ne présentait aucun caractère archéologique et architectural et dont la toiture menaçait ruine — sans l'avis de Monsieur Blondel, archéologue cantonal et sans avoir pris contact préalablement avec Monsieur le Curé de Versoix.

Les montants de molasse du porche — seule partie offrant un intérêt au point de vue architectural — seront conservés et agrémenteront l'aspect du jardin prévu, tout en constituant un souvenir de l'ancienne église.

Les frais de transport des déblais ont été compensés en partie par la vente de ces derniers à un propriétaire de la route de Ferney.

Le mur mitoyen entre la propriété de Stoutz et le Clos, qui s'était effondré, a été réparé.

Les autres travaux prévus et qui constituent la première étape de cet aménagement ne pourront être poursuivis que lorsque tous les locataires du Clos auront déménagé. Deux de ces locataires ont été autorisés à transférer leur matériel à l'ancien lavoir communal.

### **Route cantonale de Versoix-Bourg à Versoix-la-Ville.**

Le problème de la circulation à Versoix nous préoccupe vivement. Afin de diminuer, dans la mesure de nos moyens, le danger couru par les piétons (spécialement les enfants) fréquentant la route cantonale, nous avons obtenu du Département des Travaux publics : la création de trottoirs avec bordures entre le chemin Argand et la route de Sauverny (côté Jura) et au tournant, en face de l'Eglise catholique. Une deuxième étape verra le prolongement du trottoir du chemin Argand jusqu'à la propriété Les Charmilles.

D'autre part, nous avons demandé au Service de l'Electricité l'étude d'un éclairage rationnel de la route cantonale, du Pont sur la Versoix au tournant de Montfleury. Cette étude a été présentée au Département des Travaux publics qui a commandé le travail. Cependant, vu le manque de matériel et de main-d'œuvre, cette importante amélioration ne pourra être réalisée que dans quelques mois.

Nous avons également obtenu du Département de Justice et Police: le déplacement de l'écriteau limitant la vitesse à 40 km/h., avec interdiction de dépassement, à la hauteur de la route de Sauverny; l'interdiction du stationnement des véhicules sur le côté lac dans la traversée de l'agglomération de Versoix-la-Ville; le renforcement du contrôle de l'allure des véhicules par la Gendarmerie et la brigade de la circulation; le sens unique pour les véhicules à moteur, au Port Choiseul, pendant la saison d'été.

Enfin, nous avons noté avec satisfaction que le Grand Conseil avait voté récemment un crédit de 700.000 fr. pour la rectification du tournant de Montfleury et du tournant à l'entrée du Bourg (compris dans le programme des grands travaux).

### **Bâtiments communaux.**

Il n'a été entrepris aucun travail important cette année écoulée dans nos bâtiments communaux. La salle des mariages a toutefois été rénovée, une boiserie et des papiers peints ont été posés.

Le parquet d'une salle d'école a été poncé afin d'en faciliter l'entretien et des tableaux noirs muraux ont été repeints. Une double sonnerie alimentée directement par le réseau électrique a remplacé l'ancienne dont le tintement toujours plus affaibli ne parvenait plus du clocheton à l'oreille de nos écoliers. Des portes ont été posées dans les toilettes des filles.

Il a été procédé à un contrôle complet des toitures pour les maintenir en parfait état

Les Services Industriels nous ont proposé d'assurer le chauffage des locaux de la Mairie par le gaz. Ce mode de chauffage a de nombreux avantages; il peut être réglé avec facilité et maintenu à un niveau très bas pendant la fermeture des bureaux. Nous ne pensons rien entreprendre avant de posséder des renseignements précis sur le coût de ce combustible.

### **Radiophare.**

Au début de 1945 déjà, la Mairie avait reçu la visite d'officiers désireux d'installer à l'usage de l'aviation un appareil signalisateur sur la parcelle qui domine les ruines du Bourg.

Reprenant ce projet, l'aéroport de Cointrin vient de faire édifier un baraquement de bois qui abrite un appareil dit « avant-signal du radiophare d'atterrissage » destiné à guider les avions la nuit ou par temps bouché. Cet appareil donne exactement l'axe de la piste bétonnée.

Cette construction est provisoire, les appareils qu'elle contient pourront être transférés en temps opportun dans les combles de l'éventuelle école enfantine.

### **Office de ravitaillement.**

L'Office de ravitaillement, connu officiellement sous le nom de service économique, a continué à fonctionner à la satisfaction complète de la direction cantonale et de la population.

L'activité de ce service est maintenant réduite à la suite de la suppression de la presque totalité du rationnement. Nous espérons voir prochainement sa disparition.

### **Terrains de la Californie.**

Les baux pour les terrains de la Californie arrivaient à échéance le 30 septembre dernier.

En conformité avec les prescriptions fédérales et cantonales en vigueur sur l'affermage des terres et la protection des fermiers, le Conseil municipal a décidé de renouveler ces baux pour une nouvelle période de six ans avec les mêmes exploitants, ceci sans changement de prix.

### **Forêts communales.**

Versoix se trouve être l'une des communes du canton les plus riches en bois avec une superficie d'environ 18 hectares en deux parcelles seulement, bien placées, à proximité de la route cantonale de Sauverny.

En raison de cette situation favorable, de la bonne exposition des terrains, l'inspecteur cantonal des forêts, après un examen approfondi en collaboration avec l'inspectorat fédéral, nous a démontré qu'il était de tout intérêt pour notre commune de conserver et d'améliorer cette richesse naturelle par un reboisement progressif et subventionné.

Les personnes qui fréquentent les bois de notre région ont en effet pu constater que les chênes, en particulier, n'ont plus la vigueur d'antan. Ils sont attaqués par des parasites de toutes sortes ; la plupart des cimes sont desséchées, les arbres sont rabougris et leur développement est complètement paralysé. Il est donc indiscutable qu'un changement d'essence s'impose si l'on veut sauver nos bois.

Nous nous proposons donc d'entreprendre le reboisement par étapes dès cet automne. Il sera réalisable sans grands frais et avec le concours du service forestier cantonal qui possède les plants nécessaires.

### **Terrain de sport.**

Pour faire suite à la décision du Conseil municipal, un vestiaire démontable a été construit sur le terrain de sport du chemin Sous St-Loup.

Nous avons entrepris d'autre part la première étape d'aménagement de la parcelle de l'avenue Louis-Yung. Nous avons profité de l'enlèvement de la terrasse du Bourg, puis d'excédents de matériaux provenant des fouilles faites pour les immeubles *Familia*, pour faire conduire 150 camions de terre sur ce nouveau terrain, afin de le niveler.

Ainsi notre stade municipal s'équipe peu à peu ; nous sommes certains qu'il donnera entière satisfaction à l'ensemble des sociétés locales et que le terrain actuel — qui pourra être utilisé à d'autres fins — ne sera pas regretté par notre jeunesse sportive.

### **Réajustement des salaires et conventions voirie et cimetière.**

Afin de tenir compte du coût actuel de la vie, la Mairie a proposé pour 1948 :

- a) le versement d'une allocation de vie chère de 60 % du traitement de base aux employés communaux ;
  - b) l'augmentation du fermage de la voirie ;
  - c) la révision du statut du jardinier-fossoyeur.
- Ces propositions ont été acceptées par le Conseil municipal.

### **Sapeurs-Pompiers.**

L'effectif de la compagnie est de 48 hommes, en diminution d'une unité sur l'année précédente (2 démissions, une admission).

La compagnie a eu 6 exercices et 2 cours de cadres.

Il n'y a pas eu en 1947 d'importants sinistres, mais nos pompiers ont eu à intervenir à dix reprises pour des feux de cheminées, commencements d'incendies, inondations. Leur intervention a toujours été rapide et efficace.

Le matériel a été amélioré. La compagnie est disciplinée et s'est toujours montrée à la hauteur de sa tâche.

### **Horaire C. F. F.**

La Municipalité a demandé au Département du Commerce et de l'Industrie de soutenir auprès de l'administration des C. F. F. les revendications suivantes :

a) de retarder de 20 minutes le train qui part de Genève à 16 h. 25, de façon à permettre aux élèves qui suivent les écoles secondaires de la ville, notamment le Collège et l'École ménagère, et qui sortent de classe à 16 h. 30, de profiter de ce train et de ne pas être obligés de perdre leur temps jusqu'au départ du train de 17 h. 23.

Les C. F. F. ont déclaré que des raisons techniques les empêchaient de donner suite à cette demande.

b) d'établir des trains directs Genève-Versoix et Versoix-Genève vers midi 10 et 13 h. 40 de façon à permettre aux habitants de notre région, éloignés de la gare, de pouvoir prendre leur repas de midi chez eux et d'être de retour à Genève vers 13 h. 50.

Les C. F. F. étaient disposés à donner suite à ce désir, mais l'opposition des communes entre Versoix et Genève les a empêchés de le faire.

### **Ecoles.**

Comme précédemment, la commune a remis des prix et des dictionnaires aux élèves méritants lors de la cérémonie des Promotions.

Les courses scolaires ont été favorisées par le beau temps. La classe de M<sup>me</sup> Mundiger est allée à St-Sulpice et Ouchy, elle a en outre visité le jardin botanique. M<sup>me</sup> Bacher a conduit ses élèves dans le Jorat, au Châlet-à-Gobet. Les classes de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années de MM. Dentand et Bølsterli se sont rendues au Lac Retaud sur les Diablerets. L'École secondaire rurale de M. Ramseyer, qui ne fait une course que tous les deux ans, s'en est allée pour deux jours à la Petite Scheidegg.

*Statistique au 1<sup>er</sup> octobre 1947.*

<b>Ecole secondaire :</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>
Classe de M. Ramseyer	0	18	18
<b>Ecole primaire :</b>			
Classe de M. Dentand	11	17	28
» M. Bølsterli	7	23	30
» M <sup>me</sup> Bacher	21	9	30
» M <sup>me</sup> Mundinger	3	29	34
<b>Ecole enfantine :</b>			
Classe de M <sup>lle</sup> Zingre	15	17	32
<b>Ecole de Chavannes :</b>			
Classe de M <sup>me</sup> Coindet	2	4	6
	61	117	178

**Etat civil.**

Notre office de l'Etat civil a enregistré au cours de l'année 1947 :

13 mariages,  
16 naissances,  
8 décès.

Le registre des familles compte actuellement 841 feuillets.

**Recensement de la population en 1947.**

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Protestants	629	626	1.255
Catholiques Romains	333	519	852
Catholiques Chrétiens	2		2
Israëlites	19	10	29
Divers et sans religion	87	121	208
<b>Totaux</b>	1.070	1.276	2.346

Genevois . . . . . 682  
Confédérés . . . . . 1363  
Etrangers . . . . . 299

Nombre de ménages 693

Augmentation de la population en 1947 : 118 habitants.

En terminant ce rapport, il nous est agréable de constater que notre commune connaît actuellement une période d'évolution.

L'augmentation du nombre des habitants, l'importance accrue du trafic ferroviaire (qui a permis au chef de gare actuel d'obtenir son troisième galon), le développement des industries et la création de nouveaux ateliers en sont des preuves certaines.

Nous avons été heureux de constater l'effort accompli par de nombreux commerçants et propriétaires pour moderniser et améliorer leurs établissements et immeubles (réfection de plusieurs façades entre autres travaux).

Nous notons également avec plaisir l'émulation qui règne au sein des sociétés communales et saluons la fondation de trois nouveaux groupements versoisien :

L'Association des Intérêts de Richelien-la Bâtie ;

Le Tennis-Club de Versoix ;

La Société de pêche.

Nous remercions et nous félicitons vivement les Versoisien et les sociétés qui, par leurs sacrifices, leur activité et leur dévouement contribuent à rendre notre village plus attrayant et permettent à notre chère commune d'aller de l'avant.

Messieurs,

Nous avons retracé brièvement l'activité de la Municipalité et du Conseil municipal pendant l'exercice écoulé

La situation financière de la commune est parfaitement saine. Grâce au rendement favorable des centimes additionnels, nous avons pu faire figurer, sur l'exercice 1947, le paiement du solde de l'achat du terrain Favre (fr. 12.966,50) ainsi que notre participation au concours pour la nouvelle école enfantine (fr. 2.188,65). Le règlement de ces deux postes avait été prévu pour 1948 seulement.

Malgré ces paiements anticipés, nous avons le plaisir de vous annoncer, pour l'exercice 1947, un boni de fr. 41.141,75 qui a été porté au crédit de notre compte de dépôt, à la Caisse de l'Etat.

Les centimes additionnels pour 1948 ont été abaissés de 40 à 38, soit 30 centimes communaux et 8 centimes pour l'Aide à la vieillesse.

Nous nous plaisons à relever l'excellent esprit qui a animé les séances du Conseil et qui nous a permis de faire du bon travail.

Le Maire exprime sa reconnaissance à tous les Conseillers et spécialement à ses adjoints, Messieurs J.-P. Ferrier et Eug. Bopp. ainsi qu'au secrétaire communal, Monsieur Marcel Lacroix, pour leurs précieux conseils et l'aide qu'ils lui ont apportée.

Versoix, le 18 mai 1948.

E. BÖLSTERLI, *maire*.

---

### ALLOCATIONS EN 1947

Union Instrumentale . . . . .	Fr. 400,—
Compagnie des Sapeurs-Pompiers . . . . .	» 250,—
Société Fédérale de Gymnastique . . . . .	» 300,—
Football-Club. . . . .	» 200,—
Football-Club, réception A. S. F. A. . . . .	» 100,—
Société de Sauvetage . . . . .	» 150,—
Hospice Général. . . . .	» 100,—
Montana . . . . .	» 100,—
Total. . . . .	<u>Fr. 1600,—</u>

### DETTE COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1947

Caisse d'Épargne, Emprunt 1935 à 4 1/2 0/0 . . . . .	Fr. 7.679,15
--	--------------

### COMPTE DE DÉPOT A LA CAISSE DE L'ÉTAT

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 3.230,40
Boni de l'exercice 1946 . . . . .	» 40.597,70
Intérêt 3 0/0 au 31 décembre 1947 . . . . .	» 705,90
Montant total au 31 décembre 1947 . . . . .	<u>Fr. 44.534,—</u>

### FONDS DE BIENFAISANCE

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr. 63,85	
1/2 produit du tronc des mariages . . . . .	» 62,50	
Carnet à la Caisse d'Épargne au 1 <sup>er</sup> janvier 1947. . . . .	» 2.533,26	
Intérêts au 31 décembre 1947 . . . . .	» 47,50	
Secours versés en cours d'exercice . . . . .		Fr. 128,20
Solde au 31 décembre 1947 . . . . .		» 2.578,91
Fr. 2.707,11		<u>Fr. 2.707,11</u>

### FONDS DE COURSES SCOLAIRES

Carnet d'Épargne au 31 décembre 1947 . . . . .	Fr. 3.837,72
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire . . . . .	» 2.000,—
Au total . . . . .	<u>Fr. 5.837,72</u>

### PRIX LACHENAL

Carnet à la Caisse d'Épargne au 1 <sup>er</sup> janvier 1947 . . . . .	Fr. 490,20
Intérêts de l'année 1947. . . . .	» 12,26
Montant au 31 décembre 1946 . . . . .	<u>Fr. 502,46</u>

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		Fr.
8.	50 % de la taxe sur les ventes volontaires . . . . .	195,—
10.	Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances . . . . .	» 4.167,80
11.	50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés . . . . .	» 124,50
13.	Produit de la taxe fixe . . . . .	» 10.983,35
14.	Centimes additionnels . . . . .	» 153.134,85
15.	Répartition annuelle et extraordinaire de la Caisse Hypothécaire . . . . .	» 6.540,—
16.	Produit des locations et emplacements commu- naux . . . . .	» 7.929,95
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . .	» 541,55
21.	Produit des concessions au cimetière . . . . .	» 800,—
22.	Recettes éventuelles . . . . .	» 1.951,20
23.	Produit de l'Etat civil . . . . .	» 199,55
26.	Concessions d'eau du canal . . . . .	» 2.780,—
27.	Produit des inhumations . . . . .	» 535,—
28.	Boni du gaz et de l'électricité . . . . .	» 6.698,—
30.	Produit des écolages . . . . .	» 40,—
31.	Amendes perçues par l'Etat . . . . .	» 154,—
32.	Produit de 10 cent. addit. Aide à la vieillesse . . . . .	» 51.044,95
	Total des recettes	<u>Fr. 244.819,70</u>

Total des Recettes . . . . .	Fr. 244.819,70
Total des Dépenses . . . . .	» 203.677,95
Excédent des recettes . . . . .	<u>Fr. 41.141,75</u>



**de la Commune de Versoix pour 1947**

**DÉPENSES**

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	274,95
3.	Assurance des bâtiments contre l'incendie. . . . .	» 186,50
4.	Frais de bureau et petite caisse . . . . .	» 1.357,60
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	» 6.347,40
6.	Imprimés et formules fournis par le Département de l'Intérieur . . . . .	» 35,—
7.	Frais pour relier les recueils de lois . . . . .	» 17,50
8.	Frais d'affichage . . . . .	» 180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	» 105,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	» 1.524,—
12.	Secours contre l'incendie . . . . .	» 2.307,80
13.	Réparation et entretien des chemins communaux	» 50.431,55
14.	Fermage de la voirie . . . . .	» 3.250,—
15.	Fourniture d'eau . . . . .	» 1.226,60
16.	Eclairage des routes et chemins . . . . .	» 2.201,80
17.	Entretien des bâtiments communaux . . . . .	» 4.288,55
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	» 6.005,70
19.	Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	» 721,40
20.	Entretien du mobilier des écoles . . . . .	» 315,60
21.	Traitement de la concierge . . . . .	» 2.347,60
22.	Part de la commune p <sup>r</sup> les écoles second. rurales.	» 710,15
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque .	» 200,—
25.	Fête des écoles . . . . .	» 1.413,45
29.	Abonnement au téléphone . . . . .	» 500,30
30.	Amortissement de la dette communale . . . . .	» 2.793,40
33.	Dépenses imprévues . . . . .	» 2.980,85
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	» 117,25
41.	Assurance scolaire des enfants indigents . . . . .	» 298,60
42.	Salaire de base des employés communaux . . . . .	» 9.360,95
43.	Assurances diverses et retraites . . . . .	» 2.288,35
44.	Ecolage de Chavannes . . . . .	» 811,70
45.	Allocations diverses . . . . .	» 1.600,—
46.	Allocation aux Colonies de vacances . . . . .	» 1.500,—
47.	Versement 10 cent. add. Aide à la Vieillesse . . . . .	» 51.044,95
48.	Retraite de M <sup>me</sup> Veuve Grosfillier . . . . .	» 2.268,25
49.	Frais de l'Office de rationnement . . . . .	» 1.188,95
50.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	» 2.400,—
52.	Allocations de renchérissement au personnel. . . . .	» 6.943,—
53.	Caisse de compensation et allocations familiales .	» 1.179,50
54.	Aide à la C. G. N., 2 <sup>me</sup> tranche . . . . .	» 1.394,—
55.	Participation à l'entretien des lignes de tir. . . . .	» 345,45
56.	Achat du terrain Favre, 2 <sup>me</sup> annuité. . . . .	» 13.659,15
57.	Frais du concours pour l'Ecole enfantine . . . . .	» 2.188,65
58.	Solde de l'achat du terrain Favre . . . . .	» 12.966,50

Total des dépenses Fr. 203.677,95

## Rapport de la Commission des Finances

---

La Commission des finances, réunie à la Mairie le 11 mai 1948, a procédé à la vérification des comptes communaux pour l'exercice 1947.

Elle a pointé une grande partie des écritures et effectué divers sondages, ce qui lui a permis de constater la parfaite régularité de la comptabilité.

La Commission félicite M. Marcel Lacroix, secrétaire de la Mairie, pour son travail à la fois consciencieux et précis.

En conséquence, la Commission des finances propose au Conseil municipal d'approuver les comptes de l'exercice 1947 et d'en donner décharge à l'Administration, avec remerciements.

*Le rapporteur : A. LEHMANN.*

### LE CONSEIL,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1947 présenté par M. le Maire,

Sur la proposition de la Commission des Finances,  
A l'unanimité,

#### *Arrête :*

1. — Le rapport administratif et financier de l'exercice 1947 est adopté.
2. — Les comptes de l'exercice 1947,  
avec Fr. 244.819,70 aux recettes,  
et » 203.677,95 aux dépenses,  
soit un excédent de Fr. 41.141,75 aux recettes,  
sont adoptés.
3. — Il donne décharge au Maire et lui exprime, ainsi qu'aux adjoints, sa gratitude pour tout le dévouement apporté à la bonne administration de la commune.

*Versoux, le 19 mai 1948.*

Certifié conforme au procès-verbal,  
E. BÖLSTERLI, maire.



## Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 6 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées, avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

## Bibliothèque communale

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. 30 à 18 h.